AVIS DIVERS

SCPI FRUCTIPIERRE

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 351 956 290 €.
Siège social : 8/12, rue des Pirogues de Bercy, 75012 Paris.
340 846 955 R.C.S. Paris.

Durée de la société : 99 ans à dater de son immatriculation

Date d'expiration normale de la société : 7/04/2086

Siège Social : 8-12, rue des Pirogues de Bercy 75012 PARIS

Objet social : Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif direct et indirect (se reporter à l'article 2 des statuts pour plus de précisions)

Les statuts ont été publiés dans le journal d'annonces légales « Le Publicateur Légal » du 6 Avril 1987.

La responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est engagée en fonction de sa part dans le capital social et limitée à la fraction dudit capital qu'il possède.

Augmentation de capital

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par l'article 7 des statuts, la Société de Gestion a décidé d'augmenter le capital de la société de 16 380 850 euros, assorti d'une prime d'émission de 310 euros par part, soit un montant total pour la prime d'émission de 23 618 900 euros.

Au terme de cette opération, le capital de FRUCTIPIERRE sera porté à 368 337 140 euros.

Si, à la date de clôture prévue, le montant de l'augmentation de capital n'est pas intégralement souscrit, cette dernière sera limitée au montant des souscriptions reçues, sous réserve que celui-ci représente au moins 75 % de l'augmentation de capital. Dans le cas où le pourcentage de 75 % ne serait pas obtenu, l'augmentation de capital sera prorogée. Dans ce dernier cas, les souscripteurs disposeront d'une faculté de remboursement de leurs parts.

Inversement, en cas de souscription intégrale avant la date de clôture prévue, la société de gestion se réserve la possibilité de majorer le montant de celle-ci, sans toutefois que l'augmentation de capital puisse au total dépasser de plus de 30 % le montant initialement prévu.

Cette majoration sera portée à la connaissance des associés par avis publié au *Bulletin des Annonces légales obligatoires.*

Conditions de souscription :

Il sera procédé à l'émission de 76 190 parts de 215 euros de nominal au prix de 525 euros par part, soit avec une prime d'émission de 310 euros.

Une commission de souscription de 7,779 % TTC, soit 40,84 € TTC par part est prélevée sur le produit de l'augmentation de capital (prime d'émission incluse).

Chaque souscripteur devra verser à la souscription l'intégralité du prix d'émission à la SCPI FRUCTIPIERRE.

Minimum de souscription :

- 15 parts

Période de souscription :

- Date d'ouverture : 10 octobre 2016

- Date de clôture : 30 janvier 2017 sauf clôture anticipée et sans préavis en cas de souscription intégrale, avant cette date.

Modalités de règlement :

Le règlement s'effectue au moment de la souscription pour la totalité du prix de souscription. Tout moyen de paiement doit être libellé à l'ordre de FRUCTIPIERRE.

Jouissance des parts

Les parts souscrites emportent jouissance à compter du 1er jour du quatrième mois suivant celui de souscription.

Parts souscrites en :

octobre 2016, jouissance au 1er février 2017

novembre 2016, jouissance au 1er mars 2017

décembre 2016, jouissance au 1er avril 2017

janvier 2017, jouissance au 1er mai 2017.

Ce différé de jouissance tient compte du délai d'investissement des capitaux sur le marché.

Les souscriptions et versements seront principalement reçus au siège social de la société dans le réseau Banque Populaire, dans d'autres établissements bancaires et auprès de Conseillers en Investissement Financier.

Par application des articles L.411-2, L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier, l'Autorité des marchés financiers a apposé sur la note d'information le visa SCPI n° 16-24 en date du 26 août 2016. Elle sera remise à toute personne qui en fera la demande à FRUCTIPIERRE, 8-12, rue des Pirogues de Bercy 75012 PARIS, ou à l'un des guichets des établissements mentionnés ci-dessus.

La Société de Gestion,
NAMI AEW EUROPE.

1604694